



Préfecture de la
Seine-Maritime

18 OCT. 2010

REÇU DCPE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
En charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Le Havre, le 30 septembre 2010

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie
Unité Territoriale du Havre
48, rue Denfert-Rochereau
BP 59 - 76084 Le Havre cedex
Horaires d'ouverture au public : 9h/12h - 14h/17h les jours ouvrés
Tél. 02 35 19 32 64 - Fax. 02 35 19 32 99

Affaire suivie par Sabrina LE ROL
Tél. 02.35.19.32.84
Courriel : sabrina.le-rol@developpement-durable.gouv.fr
Réf. : UTLH.2010.09-30-ETARES SLR/MJ

Département de la Seine-Maritime

ETARES

Centre de stockage de déchets ultimes de déchets non dangereux situé à ROGERVILLE

Rapport de l'inspection des installations classées

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Présentation du bilan des activités pour l'année 2009

Réf : Article R.125-2 du Code de l'environnement
Article 45 de l'arrêté ministériel du 09/09/1997 relatif aux installations de stockage de
déchets non dangereux
Dossier remis par l'exploitant par courrier daté du 15/07/2010

Par courrier daté du 15 juillet 2010, la société ETARES a transmis son rapport annuel
d'exploitation pour l'année 2009 de son centre de stockage de déchets non dangereux situé
à ROGERVILLE dans le cadre de l'exercice du droit à l'information en matière de déchets.

Le présent rapport a pour objet de présenter le rapport précité au conseil départemental de
l'environnement et des risques sanitaires et technologiques conformément aux dispositions
prévues en la matière.

Présent
pour
l'avenir

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-17h00 les jours ouvrés
Tél. : 33 (0) 2 35 19 32 64 - Fax. : 33 (0) 2 35 19 32 99
BP 59 - 48, rue Denfert Rochereau
76084 Le Havre cedex

I PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

I.1 Renseignements sur la société

Les informations juridiques relatives à la société sont données ci-dessous :

Raison sociale	ETARES
Forme juridique	SA à conseil d'administration
Siège social	route de l'Estuaire – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER
Téléphone/Télécopie	02.35.26.01.76 / 02.35.26.17.78
Numéro de SIRET	433 810 199 00011
Code APE	38 21 Z
Représentant	M. TOUBHANS – Directeur Général

I.2 Description du centre

L'autorisation de la société ETARES à exploiter un centre de stockage de déchets non dangereux sur le territoire des communes de ROGERVILLE et GONFREVILLE L'ORCHER est définie par arrêté préfectoral du 19 novembre 2009.

L'autorisation d'exploiter le Centre d'Enfouissement Technique est accordée pour une capacité de stockage de 2 993 300 m³ et pour une capacité maximum annuelle de stockage de 300 000 tonnes. Le flux maximal d'apport annuel provient essentiellement des déchets industriels banals.

La société ETARES est également autorisée à exploiter sur le site un centre de tri d'ordures ménagères pré-triées et de déchets industriels banals d'une capacité de 65 000 t/an.

L'autorisation d'exploitation du centre de stockage est accordée pour une durée de 3,5 ans (à compter de la date de notification de l'arrêté du 19 novembre 2009) qui inclut la remise en état du site. Cette période est suivie d'une période de surveillance de 30 ans après la fin de la période commerciale d'exploitation. A noter qu'en fonction des apports sur le site cette durée d'exploitation pourra être révisée.

Une Commission Locale d'Information et de Surveillance a été par ailleurs instituée.

II PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DU CENTRE DE STOCKAGE 2009

II.1 Modifications et interventions sur les installations

Les dernières alvéoles de stockage ont été ouvertes en 2006. En 2009 l'ensemble des alvéoles étaient en exploitation sauf l'alvéole 13.

II.2 Incidents

Une fuite sur le bassin de lixiviats OM est à déplorer en 2009. L'origine exacte de la fuite n'a pu être déterminée, ce bassin n'a pas été remis en service.

II.3 Niveau d'activité

Les déchets reçus sur le site en 2009 ont atteint un total de 164 521 tonnes, soit 59 897 tonnes en moins par rapport à l'exercice 2008 (-26,69%).

Le détail des tonnages reçus est repris dans le tableau qui suit :

Nature des déchets	2008 (en tonnes)	2009 (en tonnes)
Ordures ménagères	3 797	34
DIB ¹ en mélange	142 202	94 808
Boues fermentescibles + balayures	15 144	11 557
Boues non fermentescibles + terres polluées	24 992	22 091
Résidus de broyage	21 402	12 200
Mâchefers	16 881	23 831
Totaux :	224 418	164 521

Les points suivants peuvent être soulignés par rapport à l'année 2008 :

- La diminution des tonnages reçus est due principalement à la baisse des apports suivants :
 - Terres de classe II- 2 901 tonnes (-11,61%)
 - Résidus de broyage.....- 9 202 tonnes (-43%)
 - Ordures Ménagères.....- 3 763 tonnes (-99,1%)
 - Boues de STEP.....- 3 587 tonnes (-23,7%)
 - DIB.....- 28 937 tonnes (-23,8%)
 - DIB fermentescibles.....- 18 457 tonnes (-88,85%)

¹ DIB : Déchet Industriel Banal

Provenance des déchets

La provenance des déchets est récapitulée ci-après :

(Résultats exprimés en Tonnes)	Département 76		Département 27		Département 14		Région parisienne	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Ordures ménagères	3797	34	0	0	0	0	0	0
DIB en mélange	122271	89 283	14816	4 070	5115	1 455	0	0
Boues fermentescibles	14622	11 460	100	97	422	0	0	0
Terres polluées	24992	21 903	0	0	0	188	0	0
Mâchefers	16881	23 831	0	0	0	0	0	0
RBA ²	4722	0	0	0	16680	12 200	0	0
Sables de sablage	0	0	0	0	0	0	0	0
Amiante lié	0	0	0	0	0	0	0	0

Les points suivants peuvent être soulignés par rapport aux années précédentes :

- Les 34 tonnes d'ordures ménagères reçues en 2009 sont les dernières acceptées sur les installations (En 2006 par exemple, la quantité était de 10 582 tonnes d'OM³).
- La réception des DIB a régressé pour les trois départements et notamment pour les départements de l'Eure (-72,5%) et du Calvados (-71,5%).
- L'apport en RBA pour le département de Seine Maritime est nul en 2009 et en diminution pour le Calvados.
- La part d'apport de l'Eure a diminué de 6,65% en 2008 à 2,53% en 2009. En comparaison la part en provenance du Calvados reste stable.
- Seul la réception de mâchefers est en augmentation pour l'année 2009.

II.4 Activité du Centre de tri

Le tonnage total de matériaux réceptionnés en 2009 est en régression de 25% par rapport à l'année précédente pour atteindre 11 078 tonnes.

Malgré la baisse des apports, le tonnage valorisé en 2009 reste sensiblement identique à celui de 2008 (4 547 tonnes) soit 4 415 tonnes. Le taux de valorisation est en hausse de 4 points.

L'ensemble des déchets proviennent de :

- Seine Maritime : 96% ;
- Eure/Calvados : 4%.

Sur le sujet du centre de tri, et bien que ceci ne soit pas en lien avec le rapport d'activité il faut souligner qu'en mai 2010, la société ETARES a présenté une demande de modification des activités du centre de tri. En effet, l'activité de centre de tri va disparaître au profit d'une nouvelle activité de valorisation énergétique des déchets sous la forme de déchets solides broyés.

Cette demande a été présentée aux membres du CODERST le 06 juillet 2010 et a reçu un avis favorable. A ce jour, l'arrêté préfectoral complémentaire n'a pas été notifié à l'exploitant.

II.5 Durée de vie de l'exploitation

Depuis l'ouverture du centre de stockage, le tonnage réceptionné à fin 2009 est de 1 918 743 tonnes, occupant un volume de 2 369 857 m³.

² RBA : Résidus de Broyage Automobile

³ OM : Ordures ménagères

Compte tenu de l'obtention le 19 novembre 2009 d'une autorisation d'extension de sa capacité de stockage pour atteindre la valeur de 2 993 300 m³ et de la volonté de la société ETARES de réduire ses apports annuels à 200 000 tonnes, la durée de vie résiduelle estimée à partir du 1er janvier 2010 est de 4 ans et 6 mois. Ceci permettrait une ouverture du site jusqu'à juillet 2014, ce point devra toutefois faire l'objet d'un dossier spécifique ultérieur.

II.6 Surveillance de l'exploitation

II.6.1 Suivi des eaux

II.6.1.1 Eaux de ruissellement

Un fossé périphérique ceinture l'aire de stockage des déchets. Il collecte les eaux de ruissellement qui n'entrent pas en contact avec les déchets. Ces eaux rejoignent un bassin tampon puis une lagune avant rejet au milieu naturel (le Grand Canal du Havre).

Le suivi des eaux de ruissellement ne met pas en évidence de modifications de la composition de ces eaux néanmoins l'évolution du pH dans les eaux des bassins reste à surveiller.

II.6.1.2 Lixiviats

Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation, les déchets produisent une fraction liquide appelée « lixiviats ».

Le site est conçu de façon à différencier les lixiviats produits par les alvéoles d'OM et les alvéoles de DIB. Les lixiviats sont envoyés vers des bassins de stockage équipés d'aérateurs. Les lixiviats sont ensuite envoyés vers la station d'épuration du Havre où ils sont traités. Le traitement des lixiviats sera réalisé in-situ courant 2011.

		DCO (mgO ₂ /l)			Azote global (mgN/l)			Cyanures (mgCN/l)			AOX (mg/l)		
		Moy	Max	Min	Moy	Max	Min	Moy	Max	Min	Moy	Max	Min
Année 2009	OM	2233	2720	1610	1367	2301	384	0,14	0,33	0,01	3,2	9,0	1,1
	DIB	1011	1340	845	997	3139	368	<0,01	<0,01	<0,01	1,2	3,6	0,5
Année 2008	OM	1750	2300	1200	877	1224	567	0,25	0,34	<0,01	3,98	13,0	0,93
	DIB	812	990	720	347	548	20	0,07	0,12	<0,01	1,62	4,40	0,51
Année 2007	OM	1474	2090	1100	694	850	503	0,17	0,49	0,04	2,26	5,10	0,77
	DIB	631	790	396	325	400	175	0,1	0,23	0,01	1,59	3,10	0,84

Le suivi de la qualité des lixiviats permet de constater une tendance à l'augmentation des concentrations pour les paramètres DCO, azote global, cyanures et composés organiques halogénés (AOX).

Toutefois, les paramètres pH, DCO, DBO₅, indice phénols, phosphore total, fluorures, cyanures et hydrocarbures sont en cohérence avec les valeurs bibliographies pour ce type d'installations.

Certains paramètres tendent à dépasser ces valeurs indicatives de référence : azote, MES, AOX, l'arsenic et COT. L'évolution de ces paramètres est à surveiller.

II.6.1.3 Suivi des eaux souterraines

L'exploitant procède à une surveillance des eaux souterraines au moyen de 4 piézomètres (paramètres surveillés : pH, résistivité, potentiel d'oxydoréduction, nitrites, COT, azote ammoniacal, chlorures, manganèse, chrome, nickel, mercure + zinc depuis 2002). Les piézomètres de suivi du centre de stockage des déchets est assuré par :

- piézomètre Pz0 situé en amont du site,
- piézomètres Pz1, Pz3 et Pz4 installés en aval du site, le long de la façade sud.

Les analyses des eaux souterraines ne mettent pas en évidence de pollution ou de perturbation particulière au cours de l'année 2009. Dans l'ensemble les valeurs sont stables vis-à-vis des années précédentes.

II.6.1.4 Bilan hydrique

L'exploitant effectue un bilan hydrique de ses installations. En cours d'exploitation, ce bilan a pour but de diagnostiquer des éventuelles infiltrations souterraines. En 2009, le volume estimé de lixiviats issus des casiers DIB est inférieur au volume réellement mesuré et pour les casiers OM est quasiment identique au volume réellement mesuré.

Type de déchets	DIB	OM
Théorique	7895	3911
Prélèvements	5326	2791

Volumes cumulés en 2008 (m³).

Type de déchets	DIB	OM
Théorique	4468	2416
Prélèvements	4827	2406

Volumes cumulés en 2009 (m³).

Ces valeurs sont sensiblement différentes du bilan hydrique de 2008 avec une diminution du coefficient d'absorption des DIB et une augmentation de celui des déchets fermentescibles. Les différences observées entre les valeurs théoriques et les valeurs réelles pourraient s'expliquer principalement par le retard de drainage des lixiviats vers les bassins de stockage et par les pompages préventifs de vidange des bassins avant les périodes pluvieuses. En effet la perméabilité des déchets compactés peut être faible, augmentant ainsi le délai de migration des lixiviats vers le dispositif de drainage en fond de site. Toutefois un autre paramètre peut être pris en compte, difficilement évaluable, la consommation d'eau dans le processus de méthanogénèse.

II.6.1.5 Suivi du Biogaz

Le site ETARES dispose depuis 2007 d'un réseau de captage équipé de puits de captage et d'une torchère. L'installation de traitement du biogaz par combustion permet de traiter le biogaz issu des 18 puits de captage situés sur l'ISDND⁴.

En 2009, le volume global de biogaz capté par les 18 puits et traité par la torchère est d'environ 4 254 258 m³ (à noter, en 2008, le volume global de biogaz capté était 4 315 720 Nm³).

⁴Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

II.6.1.6 Valorisation du biogaz

Le site ETARES s'est engagé au mois de janvier 2009 dans un projet de valorisation du biogaz issu de ses installations. Pour la réalisation de ce projet, la société ETARES, a signé un contrat de partenariat avec la société FREY METHANERGY.

L'installation de valorisation du biogaz a été mise en service en janvier 2010 et a consisté en la mise en place d'une installation de cogénération en conteneur (1 064 kW électrique et 1 104 kW thermique).

L'installation est équipée comme suit :

- un conteneur recevant le moteur produisant de l'électricité ;
- un conteneur de stockage de produits divers ;
- un poste de livraison EDF ;
- deux systèmes de traitement du biogaz (un déshumidificateur et un filtre à charbon actif).

L'installation de cogénération consomme à pleine charge environ 600 Nm³/h, soit approximativement la quantité de biogaz captée annuellement.

L'ensemble des prescriptions autorisant cette unité de valorisation figure dans l'arrêté d'autorisation du 19 novembre 2009.

II.6.2 Réunion de la CLIS du 1er octobre 2009

Les principaux points abordés au cours de cette réunion étaient :

- La présentation du rapport d'activité 2008 ;
- Le bilan de l'action de l'inspection des installations classées en 2008 ;
- La politique menée par la société ETARES en matière de réception de déchets ;
- Une information sur la recherche d'un nouveau site ;
- Un point sur le problème de fuite sur le bassin OM et sur le projet de valorisation du biogaz.

III ACTION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

L'inspection des installations classées a réalisé en 2009 trois visites d'inspection sur le site :

1. Inspection du 07 avril 2009 sur les terres en provenance de Grande Paroisse, la vidéo inspection du réseau de drainage des lixiviats, le rapport annuel 2008 de suivi des eaux et lixiviats et la fuite sur le bassin lixiviats OM.
2. Inspection du 13 mai 2009 suite à la découverte du bassin lixiviats pour déterminer l'origine de la fuite.
3. Inspection du 5 août 2009 pour contrôler les modalités de réception des déchets d'incendie provenant de la société GARDET ET DE BEZENAC.

IV CONCLUSIONS

L'activité du centre ETARES en 2009 n'appelle pas d'observations particulières. L'exploitant a déposé le 16 avril 2008 un dossier de demande d'autorisation d'extension afin d'augmenter la durée de vie du site. Ce projet a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation le 19 novembre 2009.

Les travaux d'aménagement de l'extension ont débuté en février 2010. En août 2010, la société ETARES installait le géosynthétique bentonique et la géomembrane.



<p>RÉDACTEUR : Le 30 septembre 2010 L'inspecteur des installations classées</p>  <p>Sabrina LE ROL</p>	<p>VÉRIFICATEUR : Le 13 OCT. 2010 L'Adjoint au Chef du Service Risques,</p>  <p>Christian LEGRAND</p>	<p>APPROBATEUR : Adopté et transmis le 14/10/10 . à Préfecture de Seine-Maritime 7, place de la Madeleine 76036 ROUEN CEDEX Direction de la coordination et de la performance de l'État Le Chef du Service Risques,</p>  <p>Guillaume APPÉRE</p>
---	--	---